

A mon avis, j'estime que le traitement réservé aux Canadiens qui conseillent le ministère des Affaires extérieures laisse beaucoup à désirer. J'ai été membre du conseil consultatif auprès de l'ambassadeur pour le désarmement. Il y a eu deux ou trois ambassadeurs. Pour le moment, je ne reviendrai pas sur le fait que le gouvernement n'a pas comblé ce poste très important. Je ne lui ferai pas de reproches là-dessus pour le moment. Toutefois, je voudrais signaler que, lors de consultations intenses entre les représentants de divers groupes identifiés par mon collègue d'Edmonton-Strathcona—et j'y étais pour les entendre—les membres de ces groupes ont manifesté leur déplaisir et leur indignation parce qu'ils estimaient que le gouvernement ne les prenait pas au sérieux. Quand la session spéciale sur le désarmement a eu lieu à New York, en 1982, les représentants de ces groupes y ont assisté officiellement. A cette époque, ils trouvaient que le gouvernement ne réagissait pas à leurs préoccupations collectives. Certains de ces observateurs envisagent maintenant avec appréhension d'établissement d'un organisme officiel, l'Institut canadien de la paix, mais ils espèrent que nous mettrons sur pied un système qui permettra à ces groupes—et je ne voudrais pas empêcher mon collègue d'Edmonton-Strathcona de présenter, comme il voudra le faire j'en suis certain, une liste des ressources essentielles au Canada—de pouvoir au moins proposer des noms et faire connaître leur point de vue. Les Canadiens jugent la chose très importante. Un nombre croissant de Canadiens qui s'intéressent à tous les aspects du contrôle des armements veulent s'assurer que non seulement ces groupes se fassent entendre mais aussi que le gouvernement les écoute.

Les députés qui ont pris la parole avant moi ont parlé du conseil d'administration. La nomination du président du conseil et de l'administrateur délégué serait du ressort du gouvernement et toutes les nominations relèveraient collectivement du gouvernement.

Je voudrais faire un bref commentaire sur la nomination du président et de l'administrateur délégué. Le gouvernement a l'occasion, je crois, de prouver qu'il veut sérieusement veiller à ce que le conseil soit impartial et à ce qu'il donne l'occasion d'établir un consensus; qu'il veut veiller à créer un organisme dont le prestige attire l'attention de tous les Canadiens—et du monde entier—et dont le rôle ne se limite pas aux petites préoccupations intérieures.

Par conséquent, je suggère que le conseil envisage sérieusement de nommer l'honorable Robert L. Stanfield président du conseil. M. Stanfield est à mon avis un homme d'État reconnu, sage et impartial. Il est actuellement membre de l'Institut Nord-Sud où il joue un rôle très important. C'est un homme qui a beaucoup voyagé et qui a une forte personnalité. Je crois que si le gouvernement envisageait sérieusement la nomination que je propose, ce serait un signal adressé à tous les Canadiens que cet institut sera...

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le député sait que ses propos ne portent pas sur le principe du projet de

loi. Il a fait valoir son point de vue. Je lui demanderais maintenant de s'en tenir au principe du projet de loi.

M. Roche: Merci, monsieur le Président. J'ai certes le sentiment que mes propos concernent directement le principe sous-jacent à ce projet de loi, mais je reconnais que votre avis l'emporte sur le mien.

Au cours des minutes qui me restent, je voudrais expliquer qu'il faut discuter des travaux qu'entreprendra cet institut pour la paix. Cette question est certainement étroitement liée au principe même qui sous-tend cette initiative. Je crois que l'Institut doit veiller à fournir aux Canadiens des renseignements sûrs, exacts et objectifs afin que les Canadiens puissent juger par eux-mêmes de l'envergure de la course aux armements. En effet, les chiffres avancés par diverses organisations donnent lieu à une âpre controverse. Une chose me préoccupe: ceux qui établissent les paramètres de la politique gouvernementale doivent disposer des renseignements les plus objectifs et impartiaux possible. Cela devrait être l'une des fonctions essentielles de l'Institut pour la paix.

Avec votre indulgence, monsieur le Président, je voudrais poursuivre après la pause pour faire quelques observations sur la manière dont l'Institut pourrait recueillir ses renseignements et terminer avec quelques remarques sur l'apport du Canada à l'établissement de conditions favorables à la paix mondiale et à un désarmement simultané, équilibré et vérifiable.

Le président suppléant (M. Guilbault): Il est convenu que le député pourra poursuivre ses observations après la pause. Toutefois, je dois lui signaler, ainsi qu'aux autres députés, que si le débat s'engage cet après-midi sur la manière dont l'Institut recueillera ses renseignements, nous nous écarterons du principe même du bill. Ce point a suscité quelques difficultés ce matin. Il semble que certains députés veuillent s'assurer que je gagne mon salaire.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Roche: Monsieur le Président, avant la pause, je disais pourquoi, à mon avis, l'Institut pour la paix doit établir sa crédibilité au départ. De même, il nous faut décider du type de travaux que nous attendons de lui. A cet égard, monsieur le Président, je voudrais citer un passage d'un article très intéressant de M. Don Bates, professeur d'histoire de la médecine à l'Université McGill et président du groupe d'étude de McGill pour la paix et le désarmement. M. Bates est un personnage très connu, surtout pour son travail avec les médecins sur la responsabilité sociale. Dans un article paru dans le *Globe and Mail* du vendredi 4 mai, M. Bates a dit, à propos du projet d'institut dont il est question dans le projet de loi: